

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 64/2025

OBJET : HOTEL DES ARTISANS - AVENANT N°1 AU BAIL DEROGATOIRE CONCLU AVEC LA SOCIETE LEASYBORNE - LOT 5 - 7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX BESNARD - VAUX-LE-PENIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2015.7.11.110, du 28 septembre 2015, autorisant le Président à mettre en location des locaux de l'Hôtel pour Artisans (Parc d'Activités de Vaux-le-Pénil) ;

VU le BAIL DÉROGATOIRE conclu avec Monsieur SKOWERA Nicolas, représentant la Société LEASYBORNE, lot 5 – 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, le 1^{er} juin 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, et, notamment, dans son article 8 relatif à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

CONSIDÉRANT que Monsieur SKOWERA Nicolas, représentant la Société LEASYBORNE, sis lot 5 – situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, bénéficie, depuis le 1^{er} juin 2024, d'un BAIL DÉROGATOIRE ;

CONSIDÉRANT que ce BAIL DÉROGATOIRE est convenu pour une durée de 12 mois pouvant être reconduit sans pouvoir excéder une durée totale de 36 mois ;

CONSIDÉRANT que Monsieur SKOWERA Nicolas souhaite renouveler son occupation du local précité et qu'un avenant doit être conclu ;

DÉCIDE

Article unique : DE SIGNER, ou son représentant, avec la Société LEASYBORNE, un avenant n°1 au BAIL DÉROGATOIRE (projet ci-annexé), concernant le LOT 5 – local situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, ainsi que, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 07/05/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250507-59505-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2025

Publication ou notification : 7 mai 2025

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,



Franck Vernin